

**SECOND DEGRÉ 72**

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de  
timbrage  
Le Mans CTC  
Déposé le  
21/05/2015



### Sommaire

Edito	p. 1	Déclaration du SNES-FSU 72 72 lors de la manifestation du 19 mai	p. 3
Saisie des frais de déplacement : basculement Ulysse -> Chorus	p. 2	Tout ce que vous n'avez jamais osé demander sur la « HORS-CLASSE Réforme du collège	p. 4

## L'ÉDITO : Au mépris de la démocratie sociale

La journée d'action du 19 mai sur la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem a rassemblé 300 personnes dans les rues du Mans. Si l'on considère que le premier périmètre de mobilisation concernait d'abord les collèges, soit un effectif total d'environ 2 500 collègues, cette mobilisation est un vrai succès.

Et quand on dit cela, on ne parle même pas du nombre de grévistes qui était largement supérieur à celui des manifestants. En dépit des assertions de la communication ministérielle (qui fait ses calculs non pas sur la base des enseignants attendus en cours à 9 h 00 mais sur l'ensemble des professeurs, y compris ceux qui n'étaient pas de service ce jour-là !), il est juste d'avancer que le taux de grévistes a tourné autour des 50 % le 19 mai. Cela signifie donc, et cela n'avait pas été le cas depuis un certain temps dans le second degré, que la grève a été majoritaire. La démonstration a donc été faite que la profession rejetait massivement le projet de la ministre.

Partant de là, il aurait été raisonnable que Mme Vallaud-Belkacem ne campe pas rigidement sur ses positions et qu'elle ne refuse pas d'entendre cette multitude de voix qui lui disaient, sans animosité mais fermement que sa réforme n'est pas envisageable.

Au lieu de cela, et précisément parce qu'elle sen-

tait bien que la pression montait dangereusement, la ministre a choisi, une fois de plus, le passage en force, pour couper, espère-t-elle, l'herbe sous le pied au développement d'une mobilisation qui, de jour en jour, mettait en évidence son manque de légitimité.

Les banderoles et les drapeaux avaient à peine été rangés, l'audience (à laquelle elle n'a pas daigné assister) sollicitée par le SNES-FSU et les six autres membres de l'intersyndicale était-elle à peine terminée, que la Ministre publiait au Journal Officiel les textes concernant la réforme du collège. Éclatant déni de dialogue social auquel ce gouvernement se prétend très attaché ! Mensonge et mépris. La ministre poursuit cette réforme comme elle l'a commencée, en y ajoutant une bonne dose de provocation. D'une manière ou d'une autre, il faudra maintenir et amplifier la mobilisation. Car il n'est pas trop tard. **Mais la ministre doit se persuader d'une chose : le temps est malgré tout compté et il vaut mieux qu'elle ait affaire à une contestation progressiste et constructive, la nôtre, plutôt qu'à une opposition diffamante et réactionnaire.** Ceci dit, on a malheureusement l'impression que seuls les notaires, les pharmaciens et les médecins sont entendus par ce gouvernement.

## Tout ce que vous n'avez jamais osé demander sur la « HORS-CLASSE »...

par Jeffrey-Gaylord REMAUD

### Qui ?

Le passage à la hors-classe concerne normalement tous les collègues ayant atteint le 7ème échelon de la classe normale. Le rapport entre le nombre de promus et le nombre de promouvables est fixé, tant pour les certifiés, les agrégés que pour les CPE, à 7%. Le SNES se montre très vigilant sur les efforts de parité qui sont en train d'être effectués.

Au niveau ministériel, notre action a permis d'obtenir, depuis deux ans, des notes de service ministérielles qui reconnaissent que « tous les enseignants ont vocation à bénéficier de l'accès à la hors-classe avant la fin de leur carrière » et qui incitent les recteurs à promouvoir les personnels ayant atteint le 11e échelon. En 2014, 79 % des collègues au 11e échelon ont été promus à la hors-classe, soit, même si c'est encore insuffisant, 6 points de mieux que l'année précédente !

### Les modalités ?

Il n'y a pas besoin de faire acte de candidature...La procédure est automatique. Pour autant, on verra qu'il n'est pas inutile de s'acquitter de quelques actions.

En effet, s'il existe un cadrage ministériel, chaque recteur définit un barème lui permettant de classer les promouvables selon des priorités et de désigner les promus.

Ce barème académique s'appuie obligatoirement sur la note globale des personnels... mais s'y ajoutent ensuite des éléments relatifs à l'ancienneté et au « mérite », c'est-à-dire l'avis des chefs d'établissement et des IPR. L'avis « très favorable », limité à 20 % des promouvables de l'établissement (pour l'avis du CE) et de la discipline (pour l'avis IPR), est déterminant pour obtenir un avis « exceptionnel » du recteur décisif pour la promotion.

### Le barème :

Il comprend bien sûr les notes administratives et pédagogiques combinées sur 100, mais également :

- des points d'échelon (7ème : 10, 8ème : 20, 9ème : 40, 10ème : 60, 11ème jusqu'à 3ans : 80, 11ème à partir de 4 ans : 90)
  - des points attribués par le Recteur suivant l'avis (honorable, très honorable, remarquable, exceptionnel) allant de 10 (honorable 7ème échelon) à 180 points (exceptionnel au 11ème échelon avec 4 années et plus)
  - 10 à 30 points pour exercice dans l'éducation prioritaire.
- Le maximum envisageable étant donc de 400 points !

### Que faire ?

Les dossiers de promotion sont, en effet, gérés exclusivement par I-Prof . Il vous appartient d'y compléter votre CV et d'y vérifier l'exactitude des principaux éléments de carrière saisis sous la responsabilité de l'administration.

Vous pouvez aussi consulter les avis des chefs d'établissement, avec lesquels vous pouvez échanger, ainsi que ceux des IPR pendant un laps de temps limité peu avant la tenue de la CAPA.

Pour une défense efficace, envoyez à votre section académique votre fiche syndicale de suivi individuel accompagnée de tous les documents que vous jugerez utiles.

**Dans les CAPA et CAPN, les élus du SNES-FSU défendent des critères plus transparents et plus justes que le seul « mérite » que certains recteurs voudraient continuer à prioriser.**

**Notre objectif, dans une perspective d'aménagement de la fin de carrière, c'est la possibilité pour TOUS d'accéder à la hors-classe.**

## Réforme du collège

Tout d'abord des disciplines on l'allège moins de mathématiques et moins de physique ça va être fantastique moins de français c'est sûr ça plaît moins de technologie... Et avec... on créé les EPI EPI EPI EPI... ET PIRE qu'avant ! Mais y'a pas de blé pour les épi alors la ministre dit autonomie et veut semer la zizanie plus de cadrage que du marchandage ce sera la désorganisation partout dans l'éducation effacez le mot nationale ouvrez le bal après la réforme du lycée toujours les mêmes billevesées et pour corser elle ajoute ennui et nous parle pédagogie elle s'en prend aux langues en commençant par la bilangue en 5ème la LV 2 deux heures c'est bien peu elle nous ment et prétend relancer l'allemand mais même l'ambassade a détecté la panade et n'est pas dupe de la ballade même vue d'Italie le projet fait peur à Nanni Moretti un matin elle s'en prend au latin et se défause le lendemain on sent un hic la tactique est classique même pas de prise de bec elle a carrément effacé le grec ne parlons pas des programmes on change toute la gamme Nous on veut une réforme pas pour la forme pas de semestrialisation plutôt de la concertation pas d'enseignements à la découpe mais de vrais petits groupes ce que veut le SNES ce n'est pas un enseignement à la baisse !

JGR

## Déclaration du SNES-FSU 72 lors de la manifestation du 19 mai

Qui veut noyer son chien, l'accuse d'avoir la rage. Suivant à la lettre cet adage, la ministre socialiste de l'Éducation nationale reprend à son compte les critiques précédemment formulées par la droite et tire à son tour à boulet rouge sur le collège unique. Avec une subtilité des plus remarquable ! Qu'on en juge par ce florilège : « Le collège cristallise les défauts de notre système éducatif », il est « peu efficace », génère de « l'ennui » et est même « anxiogène ». Pour tout dire « le collège aggrave la difficulté scolaire » !

Mes chers collègues, mes chers camarades, la Ministre vous en supplie : arrêtez tout ! Plus vous travaillez et moins vos élèves en savent ! Que de mépris et que de provocation ! On a vu des ministres féru de diététique, de préhistoire et déjà socialiste, sauter pour moins que ça !

Forte de ce diagnostic digne d'un médecin de Molière, la Ministre entend imposer une réforme du collège contestée et rejetée par la majorité des enseignants et rejetée au CSE par des organisations syndicales représentant plus de 80 % des enseignants du second degré.

Nos organisations syndicales demandent le respect du principe démocratique de base selon lequel une minorité ne dicte pas ses vues à la majorité. Elles demandent donc que la Ministre cesse de vouloir faire passer en force cette réforme bureaucratique et idéologique qui s'inscrit dans la politique d'austérité du gouvernement. Loin des réalités pédagogiques et des besoins des élèves, elle persiste dans la voie de l'erreur en reprenant des éléments de la réforme Chatel du lycée qui ont déjà fait la preuve de leur capacité à nuire au bon fonctionnement des établissements. Citons-les :

- diminution des horaires disciplinaires via la mise en place des EPI (Enseignement pratiques interdisciplinaires et de l'AP (Accompagnement personnalisé)
- mise en concurrence des disciplines et des établissements
- menace de disparition de certaines disciplines par leur regroupement dans un même pôle.
- suppression d'options et mise en danger des langues anciennes et vivantes.
- nouvelle dégradation des conditions de travail du fait de possibilités réduites de travail en petits groupes et faute d'allègement des effectifs par classe ainsi que de moments de concertation prévus dans l'emploi du temps des enseignants pour la mise en place de l'interdiscipli-

narité

« autonomie » accrue qui donne plus d'autorité aux chefs d'établissements et aux hiérarchies intermédiaires (conseils pédagogiques...) pour moduler les horaires disciplinaires sur un même cycle et imposer les pratiques pédagogiques.

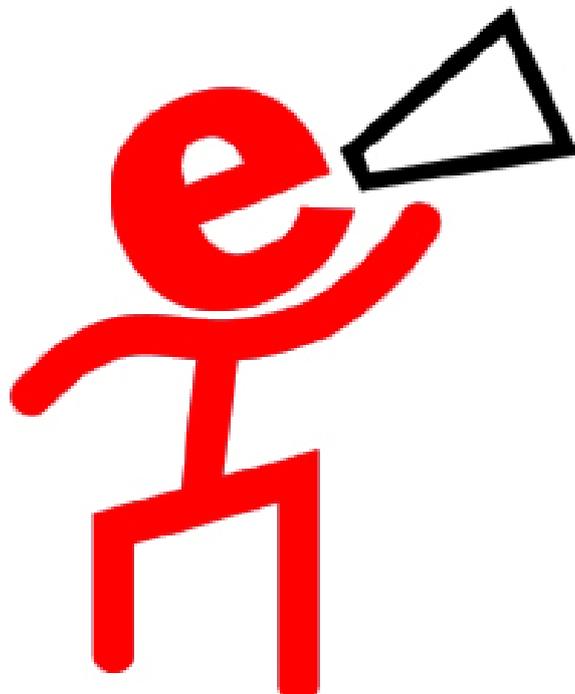
Les organisations syndicales SNES-FSU et SNEP-FSU réclament le retrait de cette réforme inacceptable, pour la remplacer par une réforme ambitieuse du collège qui attribue des moyens suffisants pour assurer la réussite de tous les élèves et améliorer les conditions de travail des personnels. Il faut donc :

- garantir des grilles horaires disciplinaires nationales non modulables.
- définir des programmes disciplinaires cohérents, permettant une interdisciplinarité construite et progressive
  - réduire les effectifs par classe et assurer les dédoublements nécessaires.
  - donner du temps aux personnels pour se concerter et travailler en équipes. .
  - assurer une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux.
  - prévoir des personnels (cpe, co-psy, infirmières, assistants sociaux, médecins scolaires) reconnus dans leurs missions, et en nombre suffisant dans les établissements.

Chers collègues, chers camarades, il faut que la ministre entende la colère qui s'exprime aujourd'hui, ici et dans toute la France. On ne peut pas indéfiniment gouverner contre le peuple

et balayer les oppositions en les renvoyant dans le camp des rétrogrades et de la ringardise. Nous ici rassemblés ne sommes pas des béotiens de la pédagogie. La preuve : cela fait un bail que nous ne distinguons plus, nous, dans nos enseignements, la théorie de la pratique. Mais nous soutenons que sans les moyens nécessaires, les plus belles intentions relèvent du pur vœu pieu, pour ne pas dire de la pure utopie. Nous soutenons aussi que le respect du cadre disciplinaire et d'un cadre national est indispensable pour assurer l'égalité de traitement de tous les élèves. A l'inverse, l'autonomie accrue des chefs d'établissement ne peut conduire qu'à une éducation à plusieurs vitesses et qui ne sera plus nationale.

La ministre doit revoir sa copie et si ce coup de semonce ne suffit pas, il faudra y trouver, ensemble, des prolongements.



# Saisie des frais de déplacement : basculement Ulysse -> Chorus

par Xavier Hill

Comme prévu depuis la rentrée 2014, le serveur de saisie des déplacements temporaires Ulysse a fait place début janvier au système Chorus.

Ce système s'adresse principalement aux collègues en service partagé, appelés aussi « personnels itinérants », c'est à dire effectuant un service sur deux (ou trois) établissements appartenant à deux communes non-limitrophes.

Le fonctionnement n'est pas fondamentalement modifié – en particulier les personnels ont toujours la lourde charge de saisir l'ensemble de leurs déplacements et éventuellement leurs repas pour obtenir les remboursements de leurs frais – mais nous pouvons noter quelques changements à la marge qui pourront soit perturber soit même poser des problèmes au collègues.

Avant toute chose, nous vous conseillons de consulter le « pas à pas Chorus DT », qui a été envoyé aux établissements et qui est aussi disponible en ligne :

Connexion ETNA sur le site de l'académie de Nantes / information métier (à droite) / carrière / frais de déplacement

L'accès à l'espace de saisie Chorus est le même que pour Ulysse, via le site académique (ETNA / suivi de dossier (à gauche) : DT- frais de déplacement) ou via Sconet (Gestion de personnels / gestion des déplacements temporaires)

La saisie des frais se fait toujours pour 2 mois – ajouter juillet à la dernière saisie.

Les modalités de saisie des frais kilométriques sont quasiment inchangées ; par contre, la saisie des frais de repas est encore plus complexe – un comble pour un système qui est censé simplifier cette charge supplémentaire imposée aux collègues.

## Quelques modifications :

- l'écran d'accueil a été modifié et propose directement un menu simplifié sous forme de liste de liens : l'entrée la plus utilisée est le lien « ordre de mission », [nouveau] : il rappelle toujours par défaut le dernier OM (Ordre de Mission) rentré, lors d'une première connexion, c'est l'OM permanent créé par les services de la DBF1 qui servira de référence à toute création ultérieure d'OM mensuels ;

- après avoir cliqué sur « créer » pour créer un nouvel OM, penser à sélectionner « OM Personnel itinérant » dans le menu « type de mission » ;

- attention à bien cliquer sur le bouton « enregistrer » avant « valider/modifier » (bandeau du bas) sous peine de perdre toutes vos saisies ;

- vérifier dans le cadre « Autorisation de véhicule » que le bouton « Personnel pour besoin de service » est bien coché, sous peine d'impossibilité de déclarer l'utilisation de son véhicule et de saisie du barème « IK standard » dans les indemnités kilométriques ;

- saisie des repas : « créer » / code « RPI » puis « type de frais », choisir « RSP » dans la colonne de droite, sous la date, (remplace le code Ulysse « DRB ») ;

- l'accès à la liste des OM en cours a disparu : il faut passer par le menu / « Ordre de Mission », puis par le bouton « Rechercher » dans le bandeau du bas.

## Problèmes :

- l'utilisation des petits agendas d'aide à la saisie des dates, dans les champs de date, ne fonctionne pas sous Safari / Mac OS – utiliser alors un autre navigateur (Firefox par ex. fonctionne) ;

- le document demande la saisie obligatoire de commentaire pour la saisie des frais de repas (absence de saisie bloquante) : il nous paraît inacceptable d'imposer cette saisie supplémentaire aux collègues alors que les repas remboursés sont indiqués dans le document « Droit / Indemnisation Déplacement services partagés » envoyé à chaque personnel concerné en début d'année par le bureau de la DBF1 ;

*Réponse de la DBF1 : cette obligation est imposée par la Trésorerie générale.*

- les mails d'information générés automatiquement par Chorus (validation OM / d'états de frais...) contiennent un lien qui sera inopérant (contrairement à Ulysse) ;

- enfin, l'ensemble des précédents OM et état de frais antérieurs à fin décembre 2014 et traités par Ulysse ne sont plus consultables en ligne : il faudra faire preuve de mémoire et faire confiance aux services de la DBF1 ; il faudra être attentif à ce qu'ils soient traités avant la fin mars 2015, sinon il est très probable qu'ils seront à ressaisir sous Chorus...

-> pour toute information sur ces dossiers, il vous faudra joindre Mme Le Bouëdec au bureau de la DBF1 par téléphone (02 51 86 31 44)

-> pour toute saisie de frais antérieurs au premier janvier 2015 non saisis dans Ulysse, il faudra aussi prendre contact avec Mme Le Bouëdec pour création d'un OM permanent couvrant la période concernée.

**Ne pas hésiter à se tourner vers le S2 en cas de difficultés de communication avec Mme Le Bouedec.**